

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Année scolaire 2025/2026

Frais de fonctionnement de l'école de CORMARANCHE aux communes extérieures de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville

Séance du 24 juin 2026,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures et trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit juin deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEOIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET

Membres absents excusés avec pouvoir : 3

Gérard CHAPUIS pouvoir à Nicole ROSIER
André LHOMME pouvoir à Alain MASSIRONI
Philippe VIRARD pouvoir à Bernard MACLET

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 26 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'évaluation des frais de fonctionnement des écoles représente un coût moyen de 2 137,00 € par enfant scolarisé dans l'école de Cormaranche-en-Bugey en 2025 (tableau récapitulatif des dépenses annexé à la présente délibération).

Cette évaluation devrait servir de base pour débattre de la participation à demander aux Communes extérieures de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dont certains enfants fréquentent les écoles maternelles et primaires de Cormaranche-en-Bugey, lors de l'année scolaire 2025-2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant à facturer aux Communes extérieures de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, soit 2 137,00 € en 2025.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **FIXE** à 2 137 € en 2025 par enfant, la participation des communes extérieures de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, aux frais de scolarité de l'école de Cormaranche-en-Bugey pour l'année 2025/2026,
- **DEMANDE** l'émission des titres de recettes correspondants, à l'encontre des communes concernées,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

